



UNE POLITIQUE IMPOSSIBLE À ASSUMER PUBLIQUEMENT EST UNE POLITIQUE CONDAMNÉE.

Réseau Éducation Sans Frontières
www.educationsansfrontieres.org

Victorine, que les services de l'état entendaient priver de son droit au séjour, prétextant le décès de son enfant français, s'est retrouvée en moins de 24 heures à la une des médias. Elle réclamait son juste droit, elle l'a arraché au ministre, qui, avec une élégance rare, a rejeté la responsabilité sur le préfet des Hauts de Seine.

Quelques jours avant, Atik Rahimi avait ajouté sa voix de prix Goncourt à toutes celles des associations et des citoyens qui dénonçaient le charter franco-britannique chargé de renvoyer à des dangers mortels des dizaines de jeunes afghans.

Sur ces deux situations, le ministre a dû reculer, publiquement. Il a dû le faire aussi pour Fatoumata, maman malienne d'une fillette de 5 ans, arrêtée en préfecture de Melun alors qu'elle venait déposer son dossier de régularisation par le travail. Avertie de ces situations honteuses, l'opinion publique dit haut et fort qu'elle est scandalisée et qu'elle ne laissera pas accomplir de tels actes en son nom.

Dans le même temps, les préfets, sans doute pressés par le ministre d'aligner des chiffres record en fin d'année préparent dans le secret des expulsions de familles entières, organisent des rafles, envoient quotidiennement la police arrêter sur les lieux de travail, et au domicile d'étrangers sans papiers. Ils font accélérer les cadences de refus de séjour et d'OQTF. Soumis à des indicateurs de performances, centré sur une tâche du fait de la segmentation des pratiques administratives, connaissant peu les textes qu'il interprète sous la pression du chef et du chiffre, le fonctionnaire n'est souvent qu'un maillon de la chaîne, un exécutant au faible pouvoir de décision, dont le travail ordinaire implique pourtant l'acceptation des drames qu'il crée inéluctablement. Le 18 novembre, des milliers de policiers ont défilé à Lyon, protestant notamment contre la politique du chiffre. Pourtant, on le sait à des signes nombreux et manifestes, des employés de préfecture, des policiers aussi, renâclent devant les tâches inhumaines qu'on leur demande d'exécuter sans réfléchir et en se bouchant les yeux devant le désespoir des parents et des enfants qu'on maltraite. Il n'est pas

Sommaire n° 43

- Victorine régularisée **2**
- Fatoumata arrêtée en préfecture **2**
- Carlos Cubillos risque l'expulsion **3**
- Expulsions express de familles **3**
- Les pères en rétention **4**
- 2 enfants privés d'école **5**
- Priscilla, jeune majeure menacée **5**
- Les amoureux au ban public **6**
- La solidarité qui joue à plein **6**
- Initiatives **7**

rare que dans un commissariat, ou au guichet d'une préfecture, des agents manifestent leur sympathie envers l'étranger sans papiers. La solidarité et la prise de conscience des effets néfastes de la politique d'Hortefeux débordent aujourd'hui largement les cours d'école et les associations.

Les milliers de gestes de solidarité à l'égard des familles sans papiers, des jeunes sans papiers scolarisés,

des couples mixtes persécutés, des travailleurs que réclament leurs patrons en témoignent.

La politique du gouvernement est mauvaise. Elle est dangereuse pour les sans papiers, évidemment. Mais elle l'est aussi pour ceux qui sont au service de l'Etat qu'elle voudrait habituer à accepter l'inacceptable et pour la société française dans son ensemble. Il faut la changer.

BLITZKRIEG DANS LE 9-2

VICTORINE REGULARISEE EN MOINS DE 24 HEURES

Arrivée du Cameroun en 2001, Victorine a vécu deux ans avec un Français. En janvier 2004, ils ont un enfant, Victor, français par son père.

Trois mois plus tard, l'enfant décède en moins de 24 heures d'une « staphylococcie fulminante fatale ». Elle fait une dépression grave, le couple se sépare.

Elle est régularisée à Paris comme mère d'un enfant français, même décédé. En octobre 2005 dans le 92 où elle a déménagé, c'est le refus, puis, parce que son assistante sociale se démène,

des autorisations de séjour de 3 mois, renouvelées jusqu'en septembre 2008. Victorine a refait sa vie, elle a deux enfants (3,5 et 2 ans), l'aîné est scolarisé en maternelle. Elle a deux CDD de garde d'enfants à domicile, paye ses impôts. Septembre 2008, elle reçoit un refus de séjour « CONSIDERANT que l'intéressée a obtenu sa régularisation en qualité de parent d'enfant français en 2004 mais que son enfant est décédé le 27 04 2004 [...] » et une invitation à quitter le territoire !

À Montrouge, à l'Hôpital St Vincent de Paul où est mort Victor, c'est l'indignation. Pétitions des parents, des enseignants, engagement des élus locaux, tous se mobilisent contre ce déni de droit.

Les médias sont informés : France 4

lundi soir, RTL mardi matin, conférence de presse bondée l'après midi. Les journalistes sont scotchés ! A 17 heures, alors que France 2 filme chez Victorine, c'est la nouvelle : Régularisée !

L'histoire de Victorine passe au journal de TF1, France 2, France 3 et M6. Hortefeux fulmine et se défait sur le préfet. Victorine, mère de Victor, enfant français, a reconquis son droit.

Le 27 novembre, elle a reçu un récépissé de carte vie privée et familiale. Il ne reste plus qu'à gagner le titre de séjour pour son compagnon, le père de ses enfants.

RESF 92

Arrestation, rétention, mobilisation, libération !

24 heures dans la vie de Fatoumata Diarra

Le vendredi 21 novembre 2008, la préfecture de Seine-et-Marne décidait de placer en centre de rétention une jeune Malienne, Fatoumata Diarra, mère d'une petite fille de cinq ans dont elle assume seule la charge, après son arrestation au guichet de la préfecture de Melun.

Les motifs d'indignation sont nombreux, l'arrestation à la préfecture scandaleuse.

Fatoumata travaille, possède un logement et veut continuer à pouvoir vivre en France, le pays où est né sa fille. Tout simplement. Faire la démarche de se rendre à la préfecture afin d'y déposer un dossier est un acte courageux, prouvant la détermina-

tion de ceux que le ministre s'emploie à qualifier « d'indésirables ». Quelle audace criminelle que celle d'une préfecture qui pratique l'arrestation aux guichets, alors même que deux des dossiers de régularisation déposés par cette maman étaient en cours.

Le soir même, Fatoumata était conduite en centre de rétention administrative (CRA de Plaisir, 77). Expérience traumatisante pour Sira, 5 ans, que des voisins recueillent, vivant avec elle l'angoisse de l'attente. Fatoumata doit passer devant le JLD le dimanche matin à 9 heures, RESF organise une conférence de presse à la même heure devant le TGI de Versailles. L'information circule très vite et indigné ceux qui la découvrent bien au delà de la Seine et Marne. Le préfet, (le ministre ?) prennent rapidement la mesure de la médiatisation qui s'annonce. Fatoumata est relâchée dans la nuit. A Versailles, une trentaine de citoyens,

associations, partis se rassemblent au TGI avec Fatoumata et redisent devant FR3 et le Parisien les raisons de leur colère.

Est-il pensable de séparer une enfant de sa mère au motif qu'elle n'a pas de papiers, pour la libérer le lendemain après lui avoir fait passer une nuit en centre de rétention ? A l'image de Fatoumata, les nombreux parents sans papiers de ce pays ont tous à cœur de pouvoir travailler et élever leurs enfants en paix, sans vivre dans la peur quotidienne d'être séparés.

28 novembre, Fatoumata est accompagnée de plusieurs dizaines de soutiens et dépose à nouveau, en toute tranquillité cette fois, son dossier de demande de régularisation à la préfecture de Melun.

Resf77

CARLOS ANDRÉ CUBILLOS EN DÉTENTION À LYON CINQ QUASI-ORPHELINS D'UN COUP !

Monsieur Cubillos, de nationalité colombienne, vit en concubinage depuis 2 ans et demi, avec Angela, de nationalité espagnole qui vit donc en France en parfaite légalité ! Ils ont eu deux enfants ensemble.

Le 17 novembre à 9h30, Carlos a été arrêté, lors d'un contrôle routier. Il est en rétention à Lyon depuis. La préfecture du Puy-De-Dôme lui a notifié un arrêté de reconduite à la frontière, qui a été confirmé par le Tribunal Administratif.

On espérait qu'au minimum, compte tenu de la situation familiale, le TA annulerait le pays de retour, et que Carlos serait renvoyé en Espagne. .. Ça n'a pas été le cas. Il peut donc être expulsé très vite en Colombie.

Il laisserait en France ses deux enfants Carla (16 mois) et Nahuel (4 mois), les deux filles de sa compagne Angela (Magali, 7 ans et Ana Maria, 3 ans)

enfants avec lesquels il habite et dont il s'occupe.

Il laisserait aussi sa fille Jessica, 6 ans (d'une précédente union). Jessica habite avec sa mère en Espagne mais rejoint son père lors des vacances scolaires.

Angela et Carlos se sont installés en septembre 2008 en Auvergne. Magali et Ana Maria sont scolarisées respectivement en CE1 et en Maternelle à l'école de Dore l'Église.

Sa mère est en cours de régularisation, sa sœur a un titre de séjour en Espagne, sa tante et son oncle sont reconnus réfugiés en Espagne.

Seule sa grand-mère vit toujours en Colombie et continue régulièrement à être menacée...

Toute la famille de Carlos a intégré la AUP en 1985-87, parti politique de gauche pour les droits des plus défavorisés. Un de ses oncles a été enlevé par les paramilitaires. Il est mort entre 92 et 93, mais la famille n'a jamais retrouvé son corps.

En 1999-2000 toute la famille recevait des appels anonymes avec menaces de mort, qui les empêchaient de vi-

vre. À cause de cela Carlos est venu en Espagne en 1999 où il a vécu en situation régulière jusqu'en novembre 2007, date à laquelle son titre de séjour n'a pas été renouvelé. Un recours est en cours.

En 2001, sa tante Carmen Emma Torres Cubillos et son époux Fernando Torres ont dû quitter la Colombie suite à des menaces de mort.

Cette famille ne doit pas être séparée !

Carla, Nahuel doivent pouvoir grandir auprès de leur père.

Magali et Ana Maria doivent pouvoir retrouver leur beau-père.

Jessica doit pouvoir continuer à voir régulièrement son père.

RESF Lyon a tenu avec Angela venue voir son compagnon, une conférence de presse devant la prison pour étrangers de Lyon St Exupéry le 26 novembre.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT EXPULSION DE LA FAMILLE RRUSTA

La préfecture de Pau, 1ère pour l'expulsion express des familles : comme en août pour la famille Sylejmani, les services préparent l'affaire dans la discrétion, demandent les laissez-passer, réservent l'avion et, le jour dit, fondent sur leur proie, passage express en rétention et expulsion le jour même ou le lendemain, ce qui permet de se dispenser du passage devant le juge des libertés et de la détention.

20 novembre : les quatre enfants Rrusta, âgés de 16 mois à 10 ans, sont emmenés avec leurs parents dans les locaux de la CRS 25 où ils restent enfermés pendant des heures, alors que les enseignants, les parents des camarades de classe, les amis les cherchent vainement,

appelant la préfecture, la police et la gendarmerie qui ont prétendu ne rien savoir !

Le plus jeune avait été opéré des amygdales trois jours auparavant et la maman hospitalisée peu avant pour des problèmes psychiatriques graves. Dans la nuit, elle doit être amenée aux urgences. Samedi 22 novembre au matin, la famille devait être présentée au juge des libertés et de la détention. Black-out total de l'ensemble des services de l'état et de l'aéroport.

Malgré toutes les interventions au niveau local et national, la famille Rrusta a été montée de force dans l'avion fourgon cellulaire du ministère préposé aux expulsions, renvoyée au Kosovo, le pays qu'elle avait fui.

RESF 64

Saint-Denis. La police au domicile d'une mère de famille

24 novembre vers 16h, des policiers se présentent au domicile d'une maman kurde de Turquie, déboutée du droit d'asile, en France depuis 2005 avec ses 2 garçons scolarisés à Saint Denis, l'un en CE2 à l'école Jules Guesde, l'autre au collège De Geyter. La maman, qui a reçu un APRF, ne leur a pas ouvert et, au bout d'une dizaine de minutes, découragés, ils sont repartis.

Un réseau de solidarité s'est formé: enseignants du collège, de la Primaire, parents d'élèves. Aujourd'hui, elle est en lieu protégé, mais pour combien de temps ?

RESF 93

LUNDI À L'ÉCOLE, MARDI EXPULSION

3 enfants pris au piège sous les yeux de leurs copains

Arrêtée le 24 novembre et placée au centre de rétention de Lyon Saint Exupéry, la famille Kurtishji dont 3 enfants étaient scolarisés à l'École du Jardin de Ville (Jashko en primaire, Riccardo et Muhammed en maternelle) été expulsée de France par le vol de 11h15 pour Leibzig le 25/11/2008. Expulsion soigneusement préparée, pour qu'elle « réussisse » malgré les tentatives désespérées de la Cimade, du collectif du Jardin de Ville et de RESF38.

Extrait du Communiqué de presse du 25 novembre 2008 du collectif de parents d'élèves du jardin de ville.

Lundi 24 novembre vers 15h30, nos enfants ont assisté au départ précipité de 3 de leurs camarades.

Encadrés par des policiers jusque dans l'enceinte de l'École maternelle, leurs parents sont venus chercher Jashko,

Ricardo et Muhamed en pleine classe. Ils ont été expulsés de France mardi matin à la première heure sans possibilité effective de recours.

Comme nos enfants, nous sommes choqués par cet événement. Nous tenons à exprimer notre profonde indignation :

- face à la présence de la police dans l'enceinte de l'école,

- face au départ contraint de trois enfants pendant la classe.

Nous demandons au Préfet des explications sur cette intrusion policière dans l'École.

Une audience au service de la préfecture a été demandée pour le jeudi 27 novembre à 18h00.

Une délégation de Parents d'élèves quittera l'école à 17h45 pour se rendre à la préfecture.

UN PÈRE, TROIS ENFANTS (12 ANS, 8 ANS, 6 ANS), SEPT JOURS DE RÉTENTION

Mr C. son épouse et leurs 3 enfants, Demir 12 ans, Admira 8 ans et Rialjda 6 ans sont arrivés du Kosovo en France, il y a 9 mois. D'origine bosniaque, ils sont passés par la Slovénie et donc sous le coup du règlement DUBLIN II. Ils ont poursuivi leur fuite jusqu'à l'Est de la France pour rejoindre leur famille : les sœurs de Mme à Mulhouse, le frère de Mr et sa femme, la famille de son neveu, tous résidant régulièrement dans la région messine. Par l'intermédiaire du neveu, Mr C. a été mis en contact avec un employeur qui s'est engagé à lui fournir un contrat de travail.

On peut signaler que le règlement Dublin prévoit la possibilité d'accorder une régularisation dans le cas d'attaches familiales proches, ce qui est le cas pour cette famille. Mais aussi qu'ils ont déjà passé 9 mois en France.... et que notre pays peut donc recevoir leur demande d'asile...

Or le 6 novembre 2008 à 7 h 20, les cartables étaient prêts pour retourner à l'école mais à la porte, ce fut la PAF que les enfants rencontrèrent pour les conduire avec leurs parents immédiatement en rétention au CRA de Metz. Ils apprennent alors qu'ils seront expulsés dans la nuit pour être reconduits en Slovénie.

Désespoir pour la famille : dans la soirée, les pompiers doivent transporter la maman à l'hôpital, tandis que les enfants et le père restent choqués au CRA, avec très peu d'informations sur la santé de la maman.

Le JLD prolonge alors la rétention de 15 jours... Un référé liberté est immédiatement déposé au TA de Strasbourg, qui ordonne la libération du papa et de ses 3 enfants tant que la maman serait hospitalisée.

C'est donc avec un immense soulagement que leur famille est venue les chercher le samedi

Pour autant, Mr C et sa famille ne sont pas tirés d'affaire ; la préfecture considère toujours qu'ils doivent repartir en Slovénie, eux craignent ce renvoi du fait que ce pays a déjà rejeté la demande qu'ils avaient été contraints de déposer. A l'heure actuelle, la maman est toujours hospitalisée, les enfants ont retrouvé leur école avec soulagement, et le papa compte sur les ultimes démarches de leur avocat à propos de l'application du Règlement Dublin II.

Pour la petite histoire, on peut dire que des membres de leur famille avaient reçu la veille leur carte d'identité française au cours d'une cérémonie organisée à la Préfecture de Metz...

Les enfants à l'école et pas en rétention !

RESF 57

« 2 ENFANTS CHINOIS PRIVÉS D'ÉCOLE À NOGENT SUR OISE : DIGNITÉ ET JUSTICE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE »

C'est ce qu'indique la banderole qui orne le fronton de la ville de Nogent sur Oise après décision de M. Dardenne, maire de la commune et de son conseil municipal.

Les 2 enfants sont Engo, âgée de 8 ans ½ qui est scolarisée à l'école élémentaire de l'Obier et son frère Tsengo, 3 ans, est à l'école maternelle de l'Obier.

Leurs parents, M. Tenguis KHALUIN et Mme Oyun KHALUIN, ont fui la Chine à cause de persécutions religieuses. Ils ont très peur d'un retour forcé en Chine car leurs coreligionnaires (ce sont des chrétiens) y sont persécutés (plusieurs ont été mis en prison). Après l'échec de leur demande d'asile, ils ont reçu une Obligation à Quitter le Territoire Français. Pourtant une demande de titre de séjour au titre de salarié sans papiers a été faite. Mais elle n'a pas encore reçu de réponse de la préfecture (M. Khaluin a une promesse d'embauche en CDI).

Un réexamen auprès de l'OFPRA n'a rien donné non plus. Et Mercredi 12 novembre, six policiers sont venus arrêter Monsieur KHALUIN au foyer ADOMA de Nogent/ Oise. Depuis, il est au centre de rétention de Oissel. La maman et les enfants, absents ont pu échapper à l'arrestation. Il y avait école pour les enfants ce mercredi-là en remplacement du lundi 10 novembre mais la police n'a pas dû être informée ...

Rapidement, un comité de soutien s'est formé à l'initiative des enseignants des écoles de l'Obier, des collectifs locaux de Creil, Nogent et de RESF. Et l'équipe municipale, M. Dardenne, le Maire de Nogent en tête, y a pris une part active. La banderole a été inaugurée par un rassemblement républicain le samedi 22 novembre. Premier objectif du comité: sortir M. Khaluin du centre de rétention. Puis préparer le quotidien de la famille jusqu'à sa régularisation.

Impossible de citer les nombreux soutiens présents à la dernière réunion de travail sans en oublier. Une cinquantaine de personnes. De nombreux élus de Nogent, de Creil ou du bassin creillois, des représentants de mouvements associatifs, syndicaux, religieux et de partis politiques, mais aussi, des enseignants de l'école de Engo dont la directrice, d'autres enseignants d'autres écoles, des parents d'élèves, des habitants de Nogent, des voisins.

Actions programmées : des rassemblements devant les écoles de la ville, des interventions diverses dans ou aux abords des collèges et des lycées, Une demande d'audience au préfet de l'Oise pour une délégation emmenée par M. Le Maire

Solidarité Migrants Oise

SOUPÇONNÉS, HUMILIÉS, EXPULSÉS



LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC

Sevgi, 19 ans, jeune épouse turque d'un conjoint français, expulsée le 25 novembre

Son mariage est considéré comme nul par les autorités préfectorales et judiciaires, le JLD soutenant les allégations des préfetures parlant de mariage blanc, et prétextent qu'elle a été arrêtée au domicile d'un cousin à qui elle rendait visite sans son mari !!!

Cette jeune femme turque est arrivée en France il y a 16 mois. Aujourd'hui séparée de son mari, elle se retrouve enfermée au CRA Toulouse, à plusieurs centaines de kilomètres des siens, atteinte dans sa dignité (elle s'est retrouvée seule femme dans ce CRA) et son droit d'aimer. Un jugement trivial, intrusif dans la vie d'un couple, un enfermement indigne, et le risque d'une expulsion.

Sevgi a été expulsée le 25 novembre, sans soutien à la demande de sa propre famille craignant qu'une manifestation à l'aéroport pour tenter d'empêcher son expulsion lui fasse courir des risques.

RESF 33

PRISCILA DOMINGOS, 19 ANS, SANS FAMILLE, NE DOIT PAS ÊTRE DÉRACINÉE UNE FOIS DE PLUS !

Priscila DOMINGOS, jeune majeure angolaise, risque d'être expulsée vers la HOLLANDE, pays où, encore enfant, elle a été déposée par une compatriote après l'assassinat de ses parents en ANGOLA. Aux Pays-Bas, les vivres lui ont été coupés du jour au lendemain ce qui – entre autres dommages – l'a contrainte à cesser sa scolarité qu'elle considère pourtant comme essentielle.

Priscila DOMINGOS est venue en France en septembre 2007, pays dont, par la langue et la culture, elle se sentait plus proche. Immédiatement prise en charge par le Conseil Général de la Somme (en tant que mineure d'abord, dans le cadre de l'Aide Sociale à L'Enfance, puis, depuis le 1er novembre dernier, en tant que Jeune Majeure), scolarisée au Lycée professionnel Romain Rolland à Amiens, Prisci-

la prépare un BEP de Secrétariat qu'elle doit passer en fin d'année.

Un retour forcé en HOLLANDE, où elle n'a plus aucune attache et d'où elle serait sans doute expulsée en ANGOLA, serait en effet pour elle un énième déracinement et un traumatisme profond : comment une adolescente peut-elle se construire en se sentant continuellement rejetée, abandonnée...?.

Priscila doit pouvoir rester en France pour poursuivre son insertion et son parcours de qualification professionnelle. Le préfet de la Somme porte l'entière responsabilité de briser ou de protéger la vie d'un jeune de ce pays.

RESF Somme



LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC

Comme Sevji, chaque jour des couples mixtes, et des parents d'enfant français subissent le durcissement des lois et des pratiques systématiques de déni du droit d'aimer et de vivre en famille

Pour mémoire et dans la seule région Aquitaine :

- **Abdel Hamoudan** dit Daoued a été expulsé fin janvier 2008 après son deuxième passage au CRA. Il avait été arrêté cette fois-là à la publication des bans de son mariage avec une jeune femme française, Assia, d'origine marocaine. Lors du premier passage au CRA, elle avait accouché avant terme d'un enfant mort-né. Enceinte au moment de l'expulsion, elle a traversé l'Europe en car en prenant des risques, le bébé est né. Ils vont se marier et ont entamé des démarches de retour.
- **Adnar Oufkir**, arrêté à Angoulême a été expulsé lui aussi en septembre 2008. Sa compagne française Milka Tacharramout l'a rejointe en traversant

le sud de l'Europe en car pour les mêmes raisons économiques que la première. En arrivant, elle a accouché avant terme d'un enfant mort-né. Ils se sont mariés depuis et envisagent un retour dans la légalité d'autant plus que le père d'Adnar, qui est lui en situation régulière, est seul et malade à Angoulême. Expulsion express d'un fils de français qui allait être père d'enfant français...

- A Saintes, suite à une publication de bans, le procureur interdit par voie de justice le mariage d'un kurde de Turquie avec sa compagne française avec laquelle il vivait notoirement et avait élevé l'enfant depuis deux ans. Cet homme a été expulsé. Trois vies brisées de plus au compteur de la fabrique des horreurs.

Et à Lyon

- **Karim Gasmi**, tunisien, compagnon d'une française et père d'une enfant française en rétention à Lyon expulsé le 20/11/2008. Sa compagne reste seule avec leurs trois filles !

**SOLIDARITÉ + MOBILISATION =
(UNE FOIS ENCORE)
LIBÉRATION**

Un livreur sous-payé qui va un peu vite et se fait contrôler, c'est la banalité même.

Qu'il soit sans papiers, il va en garde à vue en attendant pire, c'est l'ordinaire des choses, très ordinaire même (au sens de vulgaire).

Et voilà Jocelyn, Malgache, père d'un petit Carélien en cours élémentaire, au commissariat de Clamart ce mercredi 19 novembre 2008.

La suite est habituelle pour le Réseau : une mère d'élève de l'école du garçon, l'école Vitruve (Paris 20e), membre du Réseau, donne l'alerte : le numéro de téléphone du commissariat circule sur les listes mails (92, 20°, Paris Est) et les appels se multiplient. L'élue du 20° chargée des urgences téléphone aussi, pour dire que la municipalité souhaite que son « ressortissant » soit libéré.

Et à Clamart élus et simples citoyens, prévenus par le RESF 92, se rendent en soirée à une vingtaine au commissariat dans le même but.

Comme ils n'obtiennent pas de réponse vraiment convaincante au bout d'une heure et demie, ils sont de nouveau là le lendemain à 9 heures. Les rejoignent les instituteurs du garçon et d'autres du 20e. Les nouvelles continuent d'être relayées par mail, des faxes sont envoyées aux préfectures de Paris et de Nanterre.

Un peu d'attente, et à 16 heures, Jocelyn sort. Alors on va boire le Beaujolais nouveau pour fêter ça. Comme c'est banal !

Notre ordinaire à nous est extra.

RESF Paris 20

INITIATIVES...

ARTISTES SOLIDAIRES au Marché de Noël de TOURNAN EN BRIE (77)

Samedi 6, dimanche 7 décembre de 10 à 18 heures

Dessins, aquarelles, peintures, photos, sculptures, livres, DVD... de 15 à 150 euros

Expo vente au profit du Réseau Education Sans Frontières

Mise à jour du recensement des cercles de silence au 25 novembre 2008

• Le nombre de villes concernées est aujourd'hui de 86. Le contenu de ce tableau sert à mettre à jour le site <http://cercledesilence.info> conçu par Michel Durand ini-

tiateur du cercle de silence de Lyon et Emmanuel Mey artiste et graphiste. La mise à jour correspondant au tableau ci-joint sera faite dans les jours qui viennent.

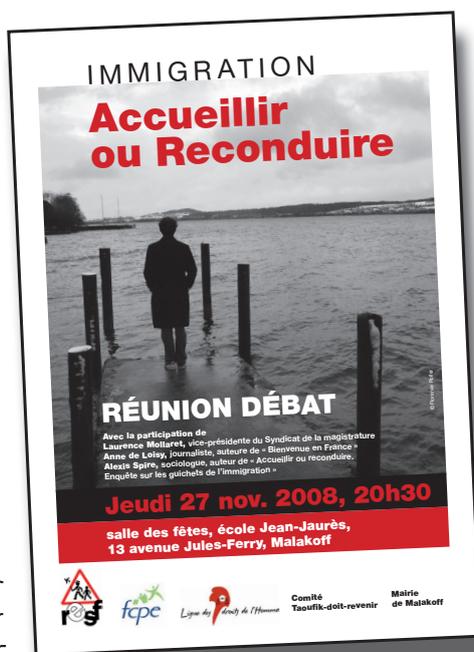
Les informations indiquées dans le tableau sont celles communiquées par nos correspondants ou trouvées sur internet.

N'hésitez pas à aider à compléter ce tableau, en envoyant vos informations à michel.elie@wanadoo.fr, en mettant comme sujet «cercles de silence» et en indiquant la rubrique concernée ou, s'il s'agit d'un cercle de silence non encore répertorié, en remplissant la fiche ci jointe.

IMMIGRATION : ACCUEILLIR OU RECONDUIRE,

avec la participation de Laurence Mollaret, vice-présidente du Syndicat de la magistrature Anne de Loisy, journaliste, auteure de *Bienvenue en France* Alexis Spire, sociologue, auteur de *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*

Trois interventions incisives, permettant de préciser et décoder les instruments législatifs, policiers et administratifs dont se dote l'état pour gérer ce qu'il appelle le problème de l'immigration illégale. Dans la salle, des questions, des témoignages, des indignations. C'était à Malakoff (92), le 27 novembre 2008. **À refaire ...**



VOS ACHATS DE NOËL

Régularisation mode d'emploi : le guide édition juin 2008.

(100 pages au format 30 x 21 cm) est disponible auprès du RESF au prix de 5 euros <http://resf.info/guide>

Lettres à Hortefeux.

« Il s'appelle Liang Liang » Théâtre du soleil.

. DVD

http://www.educationsansfrontieres.org/IMG/fckeditor/UserFiles/BON_DE_COMMANDE-DVD_YT.pdf

MÉMOIRE DES DISPARITIONS, RECENSEMENT DES HORREURS

L'opacité des arrestations, l'éloignement des centres de rétention, l'anonymat des expulsions, rendent invisible dans notre quotidien et dans notre mémoire collective la disparition, temporaire ou définitive, des « personnes sans papiers ».

Cette absence de mémoire collective des personnes sans papiers retenues ou expulsées est grave. C'est pourquoi nous avons créé un système informatique, accessible par internet et par téléphone au 09 54 64 08 52, qui permet une représentation cartographique de l'histoire des personnes «

sans-papiers » arrêtées, retenues et parfois déportées hors de France. Nous inscrivons sur cette carte les lieux de la disparition et l'histoire des personnes interpellées.

Notre volonté est double :

- rendre visible la disparition en ancrant l'arrestation dans un espace quotidien, c'est à dire en inscrivant une marque sur une carte, - redonner la parole à ceux qui vivent ce « processus déshumanisant », en associant un récit à cette marque dans l'espace.

Il s'agit donc à la fois d'offrir un droit de regard sur la rapidité et la violence du processus de disparition (in-

terpellation/rétention/expulsion) et de combattre une vision statistique et déshumanisante des personnes « sans papiers ».

Aujourd'hui, pour collecter l'information nécessaire – le lieu de l'interpellation et le récit de la personne (histoire, expérience de l'arrestation et de la rétention, projets,...) - nous nous appuyons à la fois sur les personnes «sans papiers» et sur ceux qui les connaissent et les soutiennent. Nous comptons sur vous...

N'hésitez pas à nous joindre sur disparitions@disparitions.eu si vous souhaitez rejoindre notre combat.

Michel Elie RESF 34